

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

ABONNEMENTS:
Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr. —
Un An..... 6 —

INSERTIONS:
ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —
Elles sont reçues:
à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES
Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION S'ADRESSER AUX
BUREAUX DU JOURNAL
Rue Ste-Elisabeth, 70 — (Maison Bonnevey)
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES
Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

LES ÉLECTIONS

Le Comité radical-socialiste s'est de nouveau réuni cette semaine. Après avoir décidé qu'il était absolument indispensable de prendre part à la lutte, il a choisi comme candidat dans la première circonscription de l'arrondissement de Roanne,

M. Antony AUBOYER,

Ancien procureur du Deux Décembre, Maire de la ville de Roanne, Conseiller général.

Le Comité électoral radical-socialiste présente donc aux électeurs la candidature de M. Auboyer.

Soutenu par les radicaux et par les socialistes, notre candidat est assuré de la victoire.

Il s'agit de terrasser une dernière fois l'opportunisme qui agonise, et de porter à notre brillant actif un triomphe de plus.

Que pour cela chacun de nous apporte sa part de forces et de dévouement à cette lutte commune où l'avènement d'une République meilleure est notre seul but.

Faisons tous notre devoir. Nous pourrions tous être fiers du succès à l'œuvre! à l'œuvre!

Et que toutes les bonnes volontés soient avec nous.

Le Réveil Roannais.

Comment Répondre à L'Union?

L'Union Républicaine après la Loire Républicaine exhale sa mauvaise humeur contre le discours de M. Auboyer à l'ouverture du conseil général.

Il est vraiment surprenant que le dépit fasse dire tant de sottises, tant d'inepties à des écrivains qui essaient de se faire prendre au sérieux. Il est impossible que nous puissions réfuter un article qui ne contient pas une idée sérieuse, pas une objection de valeur, pas le moindre raisonnement juste; qui ne renferme que des phrases banales, des aphorismes vicieux, qui porte toujours à côté ou à faux.

D'abord l'Union se garde bien de reproduire le discours de M. Auboyer; elle a trop peur que ses lecteurs ne soient pas de son avis; elle ne le trouve pas à sa place; elle essaie d'en rire grossièrement; elle en détache quelques bribes qu'elle dénature pour avoir plus de facilité de le critiquer; puis elle finit par conclure que M. Auboyer veut supprimer les machines, qu'il veut faire rétrograder le progrès et en revenir au bon vieux temps! Enfin elle en arrive à son argument favori aussi inepte que de mauvaise foi: que M. Auboyer devrait donner l'exemple du socialisme en sacrifiant sa fortune pour le bien du peuple, feignant de croire que l'initiative des réformes sociales peut être prise par des particuliers et ne dépend pas uniquement des lois et de l'Etat, qu'on ne peut être socialiste et demander des réformes au profit des classes laborieuses si on a un peu de fortune.

Eh bien! messieurs de l'Union nous serons plus indulgents que

vous, nous ne dirons pas de vous, comme vous le dites de M. Auboyer, que vous êtes inconscients, que vous êtes dénués de toute valeur morale et intellectuelle; nous croyons au contraire que vous êtes moins bêtes que vous n'en avez l'air ou que vous ne voulez le paraître; que vous cherchez tout simplement à tromper vos lecteurs, surtout ceux de la campagne auxquels vous voulez faire croire que M. Auboyer au lieu de demander des réformes à leur profit ne cherche que le renversement de ce qui existe, le bouleversement de la Société. Mais vous comptez, sans leur bon sens, chère Union, et vous oubliez que vous avez dit quelques lignes plus haut que M. Auboyer tient à ce qu'il possède.

Il ne craint pas de l'avouer qu'il y tient, parce que sa petite fortune lui permet de faire un peu de bien, de défendre les intérêts des pauvres; parce qu'il ne lui est pas démontré qu'en la sacrifiant, ce ne serait pas en pure perte, que son exemple serait suivi, ou que l'Union lui fournirait des moyens d'existence.

Vous n'avez pas besoin de nous dire que votre socialisme s'arrête aux théories économistes et statistiques des Léon Say, des Leroy-Beaulieu et de tutti quanti, dont tout le socialisme consiste à étudier la production et la consommation par état, par commune et par tête, à connaître l'exportation des diverses nations, à savoir les lois du commerce et de l'industrie, la composition et l'équilibre des budgets et à laisser de côté toutes les grandes questions sociales dont l'étude et la solution s'imposent impérieusement.

Nous connaissons aussi bien votre socialisme que nous savons que votre politique s'arrête au libéralisme dissolvant de Jules Ferry.

Vous dites que vous reviendrez sur le discours de M. Auboyer; si vous êtes de bonne foi, commencez par le publier en entier, afin de le faire connaître à vos lecteurs et de leur permettre de juger vos arguments en connaissance de cause; alors vous aurez le droit de le discuter.

Mais vous vous en garderez bien, vous risqueriez de les éclairer. Vous allez continuer de le dénaturer, de calomnier et votre triomphe sera facile. Vous parlez de discuter sérieusement; vous ferez comme Petit Pierre, vous resterez en route, vous vous déroberez.

La Semaine Politique

La date des élections. — Les Boulangistes

Le gouvernement s'est enfin décidé à fixer la date des élections. Comme on le verra plus loin le premier tour de scrutin aura lieu le 22 septembre. Le scrutin de ballottage se fera donc le 6 octobre.

Il faut constater que nous n'avons plus un instant à perdre. Pour des raisons qu'il est inutile de développer, le gouvernement opportuniste qui préside à nos destinées a jugé bon d'attendre le dernier moment pour avvertir les partis adverses que la lutte serait aussi peu éloignée.

Il est vrai que chacun pouvait ne rien ignorer et que tout le monde savait à quoi s'en tenir.

Cependant cette tactique est après tout de mauvaise lutte.

Les candidats officiels qui, à l'instar d'Audiffert et de ses amis, ont battu depuis longtemps la campagne, ne s'en plaignent pas, mais les partis radicaux-socialistes pourront non sans raison critiquer avec sévérité le gouvernement qui, pour conserver le manche momentanément à son pouvoir, use de tous les moyens tombés à sa disposition.

Malgré toutes ces mesures ne nous étonnant pas le moins du monde et dont cette dernière n'est pas encore la plus critique, les opportunistes seront loin d'avoir le succès.

Le triomphe est évidemment réservée au parti radical-socialiste qui soutiendra le drapeau de la République et des revendications sociales et qui aura à cœur d'aller au scrutin sans aucune espèce de compromission.

Toujours tout droit, voilà bien une belle devise! Ce sera la nôtre.

C'est aussi une noble ligne de conduite, celle-ci: Toujours en avant!

Nous saurons ne pas l'oublier.

Nous serons vainqueurs de nouveau à Roanne. Nous le serons un peu partout.

Les boulangistes s'agitent toujours. Quant à l'agitation qu'il peuvent maintenant créer autour d'eux, nous croyons qu'elle n'est pas des plus considérables.

Les enthousiastes sont revenus de leur erreur. Boulangier n'a plus aujourd'hui que les fanatiques.

Néanmoins le parti boulangiste n'est pas mort.

Le comité dit national avait organisé mardi soir une grande réunion au Cirque Fernando, à Paris.

Là les principaux chefs boulangistes ont fait le procès de la Haute-Cour et de l'opportunisme.

L'assemblée s'est transformée en jury. Et ce jury pour rire a rendu un jugement qui acquitte purement et simplement les condamnés de la Haute-Cour, Boulanger, Rochefort et Dillon.

Pure comédie!

Le gouvernement a eu encore en cette circonstance la main malheureuse. Outre le déploiement de force armée qui était sans doute inutile, il a cru devoir faire procéder à l'arrestation de quelques boulangistes de haute marque. Il est toujours mauvais de donner à ses ennemis la faculté de se poser en martyrs.

Cette semaine Boulangier a publié avec un manifeste aux électeurs la liste des candidats qu'il présente dans le département de la Seine. Avec les gros bonnets de la boulangerie, on remarque quelques noms absolument inconnus. On remarque aussi que plusieurs réactionnaires se trouvent sur la liste présentée par Boulangier. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Il fallait s'y attendre.

Lorsque Boulangier soutient les réactionnaires, il est avec les siens, et il n'est que juste qu'il leur donne et tende la main pour escalader le pouvoir qu'il convoite depuis de si longs mois.

ÉCHOS DE PARTOUT

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis jeudi matin au château de Fontainebleau, sous la présidence de M. Carnot.

M. Tirard a fait signer par M. Carnot un décret convoquant les électeurs des circonscriptions électorales pour le 22 septembre, à l'effet d'élire la nouvelle Chambre.

Les élections législatives de Cochinchine, des Indes, du Sénégal, de la Martinique et de la Guadeloupe sont également fixées au 22 septembre.

Les électeurs de la Réunion sont convoqués pour le 6 octobre.

M. Thévenet a fait signer un décret convoquant pour le 5 septembre la section du conseil d'Etat chargée de statuer sur les élections contestées.

Cette section aura à se prononcer sur l'élection de M. Laguerre, député de Vaucluse, nommé aux dernières élections départementales, conseiller général du canton de la Rochelle-Est.

M. Spuller a fait savoir au conseil que les négociations relatives aux chemins de fer s'enchaînent dans des conditions qui permettent d'espérer une solution favorable.

M. Carnot a signé ensuite:

1^o Un décret renvoyant au 5 septembre le concours international de l'espèce chevaline, primitivement fixé au 30 août, remise causée par des retards survenus dans l'aménagement des locaux destinés à ce concours.

2^o Deux décrets portant dissolution des conseils municipaux de Marçamps (Gironde), et de Villers-les-Guis (Aisne).

A l'issue du conseil, M. Carnot a retenu les ministres à déjeuner.

Les électeurs des cantons qui auront à nommer des conseillers généraux en remplacement du général Boulangier, dont les multiples élections ont été récemment annulées, ne seront convoqués qu'après les élections générales.

Crève à Londres

Les ouvriers des Docks sont depuis quelques jours déjà en grève, laquelle ne paraît pas devoir prendre bientôt fin.

Les représentants des grévistes des docks ont en cette semaine une conférence avec les membres du conseil de direction des London Docks et des East India Docks.

Le conseil a refusé d'obtempérer aux demandes des grévistes tendant à obtenir l'élévation du salaire à six pence par heure, avec minimum de deux shillings par jour et la suppression des intermédiaires auxquels l'exploitation des docks est affermée.

POUR LES MINEURS!

Monsieur Auboyer, maire de Roanne, a reçu de M. Girodet, maire de Saint-Etienne, la lettre dont le teneur suit:

Saint-Etienne, le 28 août 1889.
Monsieur et honoré collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser réception de la somme de treize cent-vingt-trois fr. 20 cent. que vous avez bien voulu verser à la recette municipale de notre ville pour les familles des victimes des puits Verpilloux et St-Louis.

Cette somme sera distribuée en secours par les soins d'une commission spéciale nommée par M. le Préfet de la Loire.

Au nom de la ville de Saint-Etienne, je vous remercie bien de ce témoignage de sympathie fraternelle envers nos malheureux condoyens.

Agrez, monsieur et honoré collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Saint-Etienne,
GIRODET.

Réponse aux Modérés

Si les radicaux-socialistes avaient besoin de consolations contre les attaques dont ils sont l'objet de la part de certains organes du parti modéré, ils les trouveraient dans le traitement qui est infligé à M. Floquet par les mêmes journaux.

C'est en vain qu'il a semé dans son discours de Beaune toutes les fleurs de sa brillante rhétorique sous les pas des modérés; c'est en vain qu'il a insisté sur le désir très sincère d'union et de concorde qui l'anime; ses avances sont dédaigneusement repoussées et il est, au même degré que nous, l'objet des anathèmes de ceux qu'il s'est le plus efforcé de flatter. C'est que, comme nous et comme M. Goblet, il s'est avisé de parler de révision.

Si doucement qu'il l'ait prononcé, ce mot a exaspéré les modérés.

Tous les républicains, cependant, devraient bien comprendre qu'il est impossible que la République vive plus longtemps sous le régime qui lui a été infligé par les monarchistes de l'Assemblée nationale.

Il y a quatre ans, tout le monde était d'accord sur ce sujet, à tel point que M. Jules Ferry lui-même prenait l'initiative de la réunion du Congrès.

Sans doute, les changements qu'il proposait et qui furent adoptés étaient insignifiants, mais ils nous faisaient faire un pas dans la voie du progrès et les modérés eux-mêmes reconnaissent qu'il serait utile d'en faire plus tard un second puis un troisième et d'autres encore.

Aujourd'hui les mêmes hommes ne parlent plus que de statu quo et — chose curieuse — ils ont fait de nombreux élèves. La Constitution dont Gambetta disait que nous devrions nous en débarrasser dès que nous serions les maîtres est devenue chose sacrée; on ne saurait proposer d'y toucher sans être accusé de vouloir détruire et la République et la liberté.

Que s'est-il donc passé depuis quatre ans pour que les esprits aient été retournés de la sorte? Est-ce que la Constitution a fait preuve de qualités jusqu'alors inconnues? Est-ce qu'elle a produit des résultats si merveilleux et si bienfaisants que les défiances et les critiques dont elle était jadis l'objet doivent se transformer en éloges et en confiance inébranlable dans ses vertus?

Un simple coup-d'œil en arrière nous fournira la réponse à ces questions.

Depuis quatre ans il n'y a pas un ministère qui ait vécu douze mois; par con-

tre, nous avons assisté à une crise ministérielle compliquée de troubles dans la rue et nous avons vu se former la coalition la plus redoutable pour l'avenir de la République qui se soit produite depuis dix-huit ans.

D'un bout à l'autre du territoire, il s'est fait une poussée de mécontentement assez forte pour que les plus confiants soient ébranlés.

En quelques mois, un homme est devenu, sans raison apparente, tellement populaire, que Paris lui-même s'est laissé prendre un jour à son prestige et séduire par ses promesses.

Les monarchistes ont repris courage; ils ont vu le nombre des sièges qu'ils occupent à la Chambre augmenter dans des proportions inouïes; ils ont gagné du terrain dans les Conseils locaux, et ils s'apprentent à donner à la République un assaut qu'ils proclament devoir être le dernier.

Les administrations ont été troublées jusque dans les couches les plus fidèles à nos institutions. Ce n'est un secret pour personne qu'à l'élection du 27 janvier, la plupart des employés des ministères et des services publics de Paris, votèrent contre le candidat qu'appuyait la grande majorité du parti républicain.

L'armée elle-même n'a pas échappé à la contagion; il s'est trouvé des officiers pour conseiller des prononciamientos et des coups d'Etat.

Croit-on que tous ces faits soient le produit du hasard? Pense-t-on que le boulangisme soit né du néant, que le mécontentement ait surgi sans motif et que le désordre des esprits soit le résultat d'une simple folie?

S'il en était ainsi nous n'aurions aucun besoin de changer nos institutions et nous pourrions dormir en paix sous l'égide de la Constitution de 1875, comme derrière le mur d'une citadelle inexpugnable.

Mais où est l'observateur et le philosophe, où est l'homme d'Etat qui pourra consentir à admettre que des faits aussi graves soient dépourvus de cause et qu'une nation tout entière se trouble au point où l'est la France sans qu'elle souffre de quelque mal terrible?

C'est ce mal qu'il importe d'étudier avec soin pour arriver à le guérir.

Certes, je n'ai pas la prétention de faire en quelques lignes cette analyse complète. J'en veux seulement toucher un point qui ne saurait échapper à l'attention la plus superficielle et c'est sur lui que j'attire plus particulièrement celle des modérés, parce qu'il a trait au bon fonctionnement de la puissance gouvernementale.

Il est beaucoup question depuis quelque temps de l'attitude hostile à la République prise, pendant ces dernières années, par un grand nombre de fonctionnaires, et certains journaux ne cessent de réclamer les peines les plus sévères contre tous ceux qui ont manifesté du mécontentement ou de l'hostilité à l'égard du gouvernement.

Eh bien! je ne veux pas me faire le défenseur des employés infidèles, mais j'estime qu'il est indispensable de rechercher si le mécontentement qu'ils ne savaient pas dissimuler n'est pas, dans une certaine mesure, le résultat de la manière dont ils sont traités.

N'est-il pas incontestable que la politique et le népotisme jouent un trop grand rôle dans le choix de l'avancement des fonctionnaires? N'est-il pas également certain que l'avancement a été retardé dans presque toutes les administrations, par ce fait que des individus fortunés protégés arrivent souvent aux plus hauts grades sans avoir eu la peine de franchir les échelons inférieurs de la hiérarchie?

Dans toutes les administrations, on voit chaque jour des employés incapables passer sur le dos de leurs camarades plus instruits et plus zélés, parce qu'ils ont le bonheur d'être protégés par quelque député influent.

Dans l'administration des finances, les trésoreries générales, les recettes particulières, les meilleures perceptions sont trop souvent le prix de services électoraux ou le gage du vote de confiance d'un député, tandis que les employés de la carrière restent dans les postes inférieurs parce qu'ils n'ont d'autre appui que leurs mérites et la régularité de leur service.

Dans l'administration des postes et télégraphes soixante mille employés voient leur avancement retardé de plusieurs années parce que, pour faire des économies, on ne met plus à la retraite à soixante ans et après trente ans de service comme le prescrit la loi de 1853. Les meilleurs employés de l'administration centrale ne peuvent plus attendre le grade de sous-chef de bureau avant l'âge de quarante-cinq ans; ils ont servi pendant plus de vingt-cinq ans pour aboutir à un traitement de 4.500 fr.

Dans l'administration des colonies, des serviteurs excellents, qui ont souffert pendant quinze ou vingt ans sous les plus durs climats, voient nommer au-dessus d'eux des individus sans valeur, dont le seul mérite est d'avoir chanté les louanges d'un sous-secrétaire d'Etat dans les colonnes d'un journal ou d'être apparentés à un fonctionnaire de la rue Royale.

L'armée elle-même n'est à l'abri ni du népotisme le plus éhonté, ni de l'intervention brouillonne des politiciens.

Ces faits, dont il serait facile d'allonger la liste n'expliquent-ils pas le mécontentement des fonctionnaires? N'est-il pas aisé de comprendre même qu'ils puissent les pousser, à un moment donné, jusque dans la voie de l'insubordination?

Or, ces faits découlent naturellement, je dirais volontiers nécessairement, des institutions politiques qui régissent notre pays.

Si le népotisme règne dans notre administration, c'est parce que les ministres sont tenus, pour garder leurs portefeuilles, de ménager toutes les influences parlementaires qui pourraient les leur faire perdre.

Si l'on entre dans les administrations par en haut en violant les droits des employés inférieurs c'est parce que députés et ministres sont obligés de payer les services électoraux qui leur sont rendus ou les votes de confiance qui leur sont donnés.

Il en sera ainsi tant que les ministres seront aussi étroitement responsables devant la Chambre, c'est-à-dire tant que nous serons soumis au régime de la Constitution de 1875.

N'est-il pas étrange que des considérations aussi justes ne frappent pas l'esprit de tous les amis de la République? Est-il indispensable d'être radical ou intransigeant pour en saisir la valeur?

Les modérés les plus endurcis devraient être frappés de leur injustice et s'ils n'ont pas des motifs secrets pour s'opposer à la révision, je les prie de répondre à l'argument si simple que je viens d'exposer en sa faveur.

J.-L. DE LANESSAN

L'ÉMANCIPATION DES PEUPLES

La Ligue slave lance le manifeste suivant dont nous recevons communication de Paris:

La réaction universelle, partout menaçante, relève la tête dans les pays slaves avec plus d'impudence que jamais et que partout ailleurs. Sous son joug écrasant, les peuples, las ou résignés, baissent humblement la tête. Toute vie politique, tout mouvement émancipateur languissent et s'éteignent. Les forces vives de chaque pays s'étiolent dans l'inaction. L'absence d'un but commun, pratique et nettement défini, pouvant servir de lien aux diverses nationalités slaves, grouper leurs efforts, unifier les courants d'indépendance qui circulent dans leurs masses asservies, les condamne à l'apathie démoralisante et, par suite, à la servitude sans fin. Point de foi dans l'effort collectif, point de larges horizons, point d'espoir d'un meilleur lendemain.

Désirant changer d'aussi tristes conditions, des Slaves de différentes nationalités, mais appartenant tous à des opinions socialistes ou démocratiques, et résidant actuellement à l'étranger, soit momentanément, soit pour un espace de temps plus long, se sont proposés de se grouper pour préparer le triomphe des opinions qui les rapprochent les uns des autres.

Le premier problème qu'il s'agit de résoudre, c'est l'entente à établir sur la possibilité, l'étendue et les avantages d'une action commune.

Jusqu'ici, dans les nationalités slaves, même appartenant au même système politique, les partis d'opposition socialiste et démocratique, dans leur action indépendante les uns des autres, ont trop souvent été poussés à une politique contradictoire, nuisible à leur propre but et aux intérêts de la démocratie slave en général.

Un tel état de choses ne doit pas durer

plus longtemps; il fait le jeu de la réaction qui profite de nos divisions, et nous sommes réduits à l'impuissance.

Si les partis socialistes et démocratiques slaves veulent triompher de leurs ennemis, ils doivent marcher ensemble à une victoire commune. Tout en restant complètement autonomes et indépendants dans les questions de politique particulières et locales de chaque nation, ils doivent se concerter pour une activité commune dans les questions qui touchent aux intérêts généraux des socialistes et des démocrates de tous les pays slaves.

C'est pour poser les bases de cette entente et d'une action commune au profit des idées que nous défendons, que nous invitons nos frères de tout pays slave, partageant nos tendances, à un Congrès général des groupes slaves émancipateurs, qui aura lieu à Paris, à une date que fixera ultérieurement la commission d'organisation.

Ce congrès sera la manière la plus digne de fêter l'anniversaire de la grande Révolution française, car, en y manifestant la solidarité des peuples slaves sur le terrain des grandes idées qui inspirent cet admirable mouvement historique, nous les affirmerons en même temps.

COMMISSION D'ORGANISATION.

Pour toutes les adhésions et communications, s'adresser à la rédaction de l'Automonie et Paris-Montmartre, au citoyen A. de Okecki, 27, rue de la Procession, Paris.

MÊME GUITARE

Il ne faut pas retrancher un mot de la leçon suivante que donnent les journaux réac-opportunistes aux électeurs, qui la leur rendront, je pense. On va voir si nous avions raison de crier : Ni l'un, ni l'autre : même moralité politique, même logique, ou plutôt même absence de moralité politique et de logique chez les deux. C'est l'Estafette qui parle :

Les adversaires de la République ont grand soin d'éviter ces antagonismes préliminaires qui ne pourraient que les affaiblir. Ils arrangent tout ce possible leurs affaires en famille, et depuis que le boulangisme y est entré !

Suivons donc docilement le conseil que vient de nous donner en même temps MM. Floquet, Jules Ferry et Spuller : considérons la concordie électorale comme notre première loi.

Il y a en effet, deux familles, la famille boulangiste et la ferryste. Nous ne voulons être ni de l'une ni de l'autre. Nous ne nous occupons pas du tout d'affaires de famille rien que des affaires publiques. Mais n'est-ce pas touchant, cette estime des opportunistes pour les procédés boulangistes ?

« Voilà au moins des gens qui ont le mérite de ne pas s'expliquer, disent les opportunistes en parlant des boulangistes ; ne nous expliquons pas non plus. »

Le malheur est que nous voulons précisément vous forcer à vous expliquer.

A U

COMITÉ RADICAL-SOCIALISTE

Dans la dernière réunion du comité radical-socialiste, l'accord s'est enfin fait sur notre candidat aux élections législatives du 22 septembre 1889. Le choix ne pouvait être douteux; plusieurs victoires successives, l'opinion publique, ses opinions franchement radicales socialistes avaient depuis longtemps désigné le citoyen Auboyer.

La résistance venait de lui; il persistait à ne plus vouloir accepter aucune candidature, il opposait de nombreuses raisons: sa santé, son âge, le principe démocratique qui repousse le cumul des fonctions, le peu de temps que nous avons pour nous organiser, les grands frais à faire, la nécessité du parti de ne pas affronter un échec, de se recueillir, de rester sur les positions acquises.

Ce n'est donc pas sans peine qu'après une discussion de deux heures qu'on a pu vaincre ses scrupules et le décider à accepter la candidature, en lui démontrant que dans la situation actuelle son nom seul peut rallier tous les républicains avancés et achever de faire disparaître l'opportunisme qui opprime notre pays depuis si longtemps.

Il ne s'est rendu que par dévouement pour le parti qu'il représente. Néanmoins il ne reste plus qu'à marcher de l'avant. Le drapeau sera bien soutenu et il triomphera.

L'heure est venue de serrer les rangs. Tout le monde sur le pont ! Pour cette longue et laborieuse besogne, il nous faut le concours de tous.

Dans beaucoup de communes des cinq cantons nous n'avons aucun correspondant, aucune organisation.

Nous prions donc les citoyens qui s'intéressent à notre cause, de nous faire connaître les noms des coreligionnaires qui pourraient nous aider et nous donner toutes les indications nécessaires pour faire des réunions dans toutes les communes.

Nous l'avons déjà dit bien souvent, notre parti n'est pas riche. Il faut que chacun fasse un petit sacrifice et engage en outre ses amis à souscrire pour les frais de nos élections.

Il s'agit de faire un dernier effort et de ne pas rester en route, faute de quelques pièces de cent sous. Du reste notre candidat s'engage,

s'il est élu, à rembourser toutes les avances qui auront été faites et à verser 50 francs par mois au Denier électoral pour aider le parti avancé à acquiescer son indépendance.

Chacun du sien, que tout le monde mette la main à la pâte, et le triomphe sera complet !

L'AFFAIRE DES PROMENADES

Dans l'entre-filet paru sous ce titre dans notre précédent numéro, nous avons dit que M. Camberousse avait été révoqué de ses fonctions alors qu'il était employé municipal.

Cela n'est pas. Nous lui rendons cette justice.

Nous avons été induit en erreur. Il nous a été communiqué un certificat délivré à M. Camberousse, aux termes duquel il est dit que le citoyen dont il s'agit à toujours fait son devoir d'honnête homme et d'employé fidèle.

Dont acte.

Puisque nous sommes appelé à faire cette rectification, disons que le Maire ne connaît pas plus M. Camberousse que M. Desmarest; qu'il a cru faire acte de justice en délimitant ainsi qu'il l'a fait les tables de ces deux débiteurs, lesquelles sont enchevêtrées au point de ne pas laisser au consommateur la possibilité de savoir chez lequel des deux il prend sa consommation, ce qui amène fréquemment des disputes.

Les journaux qui saisissent la moindre occasion de montrer leur malveillance et leur hostilité à la municipalité se sont empressés d'embrouiller la question et de la montrer sous un faux jour. D'un autre côté l'affaire s'est plaidé pendant l'absence du Maire et le commissaire de police n'a peut-être pas mis tout son zèle à défendre les intérêts de la ville, ce qui oblige la municipalité à revenir sur cette affaire pour éclairer les cafetiers, aubergistes, étalagistes qui pourraient donner une fausse interprétation au jugement rendu en faveur de M. Camberousse et être tentés de méconnaître l'autorité du Maire dans une question analogue.

Il est constant d'après la jurisprudence de la Cour de Cassation que le Maire peut retirer aux commerçants, même à ceux qui en jouissent depuis un temps immémorial, la faculté de faire des étalages sur la voie publique (C. de cass. crim., arr. 28 février 1863).

De plus les marchands de vins, restaurateurs peuvent être autorisés à placer au devant de leurs établissements des tables et des chaises sur la voie publique de manière à ne pas gêner sérieusement la circulation. Mais cette autorisation doit être régulièrement donnée, c'est-à-dire sous forme d'arrêté. On ne saurait considérer comme telle une lettre du Maire répandant collectivement à plusieurs cafetiers pétitionnaires et disant que l'administration pourrait tolérer le placement d'un certain nombre de tables sur les Quais et places (C. de cass. crim. arr. 42 août 1841, ministère public C. Lograud.) On doit à plus forte raison considérer comme insuffisante une simple autorisation verbale (C. de cass. crim. arr. 10 août 1861, Decam.)

Ainsi donc les droits de l'administration sont absolus dans la circonstance et il ne peut s'en suivre que, parce que le placement des tables a été simplement toléré à tel ou débitant, il puisse s'autoriser de cette tolérance pour refuser de se soumettre aux prescriptions de l'administration lorsque celle-ci croit devoir, lui en prescrire de nouvelles.

Nous ajouterons que M. Camberousse n'est pas autorisé régulièrement à placer des tables, pas plus d'ailleurs que la plupart de ses collègues nous les reconnaissions, c'était donc une raison de plus pour qu'il se soumette à ce qui lui avait été prescrit par M. le Maire.

LA DERNIÈRE D'AUDIFFRED

Il faut que la candidature de M. Audiffred soit bien malade pour qu'il en soit réduit aux procédés qu'il emploie pour avoir des renseignements sur les comités des communes rurales de notre circonscription.

C'est ainsi qu'il a fait procéder par ses tout dévoués serviteurs, à des perquisitions domiciliaires chez les partisans des candidatures radicales-socialistes, pour trouver les afficheurs du placard qui fut posé dans la nuit du 25 au 26 juillet dernier, et qui était intitulé: le Père Peinard au populo.

Les défenseurs de celui qui pendant dix-huit ans a considéré Roanne comme son fief électoral, se sont présentés chez plusieurs citoyens bien connus du Parti-Socialiste pour leurs idées de coalition avec le parti-radical pour se débarrasser de cet omnipotent personnage qu'on appelle Audiffred, sous prétexte de trouver des brochures anarchistes, mais en réalité, pour arriver à saisir les lettres que ces citoyens pourraient avoir reçues des comités des communes rurales, car les bibliothèques n'ont pas été regardées tandis que la correspondance de ces citoyens a été minutieusement examinée.

Les hommes de M. Auloze, l'ami de M. Audiffred, le candidat malheureux, commis à cet effet pour instruire l'affaire, se sont retournés bredouilles suivant ainsi l'exemple de beaucoup de chasseurs qui ont ouvert la chasse dimanche dernier.

Il faut vraiment que les têtes du parti opportuniste soient douées d'une forte dose de bêtise pour croire que des

citoyens qui luttent avec énergie pour leur émancipation, laissent trainer les papiers qui livreraient l'organisation ouvrière au caprice du premier juge d'instruction venu.

Quoi qu'il en soit, pour cette fois, le « juge d'instruction » en a été quitte pour présenter ses excuses à certains des perquisitionnés.

SOUSCRIPTION

En faveur de l'érection d'un monument aux Combattants de 1870-71.

PREMIÈRE LISTE.

M. A. Auboyer, Maire de la ville de Roanne, Conseiller général. 200 francs.

M. Henry réédite une autre fois à mon égard une ignoble calomnie doublée d'une infamie.

Ce monsieur sait parfaitement que le reproche qu'il me fait d'être allé à Paris aux frais de la ville, est absolument injuste et faux.

Mais M. Henry n'y regarde pas de si près.

Dans le but de faire de la réclame à ce qu'il appelle son journal, il n'hésite pas à employer les moyens mis à la mode par l'illustre Ponet.

J. AUGÉ.

Nous estimons au Réveil que M. Augé a tort de s'inquiéter et de s'écouper de tels procédés.

De la part d'où elles viennent, de pareilles imputations ne seront jamais prises au sérieux.

On a le droit de ne pas se croire atteint lorsque l'on est attaqué d'une aussi basse façon.

Laissons la « gaminerie » aux gamins, et donnons tout notre temps et toutes nos forces aux choses sérieuses.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour mercredi prochain 4 septembre à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR

- 1° Lycée de garçons. — Acquisition du mobilier des appartements. — De la vaisselle et de la batterie de cuisine;
2° Ferme du Gimetière. — Communication;
3° Assurance des bâtiments communaux. — Renouvellement d'une police échu;
4° Construction d'une école, rue Paul Bert. — Communication;
5° Bâtiments communaux. — Encaissement du montant des dégâts commis à l'immeuble de la rue de la Berge.
6° Projet de création d'un asile de vieillards; crédit pour la mise au concours;
7° Ecole de garçons de la rue du Canal; création d'un 2e emploi d'adjoint;
8° Fabrications d'Église: comptes et budgets;
9° Direction du Théâtre: saison de 1889-90;
10° Rapports des commissions.

Un conseil à donner. — Nous avons reçu la lettre qui suit :

Perreux, le 25 août 1889.

Citoyen Rédacteur en chef du Réveil Roannais,

Les élections sont là et nous sommes en pleine campagne électorale.

Pour qui faudra-t-il voter? disent nos bons villageois.

Pour les réactionnaires? A coup sûr nous ne pouvons voter pour les hommes qui veulent le retour au passé monarchique.

Pour les opportunistes? La triste situation que nous avons devant les yeux n'est pas faite pour encourager à voter pour eux.

M. Audiffred en tremble d'avance. Il n'est pas nécessaire de lui souhaiter une bonne veste. Comme on sait, les électeurs ont déjà pris leur mesure! Ayant si bien rempli son mandat, il n'a plus qu'à se retirer dans son château de Saint-Pierre.

Ne perdons pas notre temps pour ces hommes. Pensons à ceux qui défendent la classe ouvrière, les malheureux, les vieillards et les invalides du travail.

Braves gens des campagnes, vous qui demandez ce conseil, votez pour notre grand parti, le parti radical-socialiste, vous remplirez ainsi votre devoir.

Ne vous inquiétez pas des réactionnaires. Ne vous inquiétez pas des opportunistes qui vous font de beaux compliments et qui ne tiennent plus rien lorsqu'ils sont au pouvoir.

Républicains sincères, ne nous laissons pas influencer par nos ennemis et votons pour nos amis, pour la liste radicale socialiste.

C'est là le conseil à vous donner. Salut et fraternité.

Un électeur Radical-Socialiste de Perreux.

F. M.

Les ouvriers sans travail. — Nous recevons cette lettre :

Roanne, le 30 août 1889.

Monsieur le Rédacteur du Réveil.

Quelques ouvriers sans travail se sont réunis, le 30 août dans la grande salle des Prud'hommes, place de l'Hôtel-de-Ville, dans le but d'organiser une grande réunion pour lundi, 2 septembre 1889, à 3 heures du soir, salle des Prud'hommes.

Tous les ouvriers sans travail sont convoqués à cette réunion afin de s'entendre sur la marche à suivre pour parer à l'une des plus grandes misères.

Veuillez annoncer cela.

Un groupe d'ouvriers sans travail.

Don aux pauvres. — Versé par la famille Ojardias, place de l'Hôtel-de-Ville, la somme de cinquante francs, pour être distribuée par les soins du bureau de bienfaisance.

La distribution aura lieu lundi 2 septembre à 10 heures du matin.

Chambre de commerce de Roanne. — La Chambre de commerce de Roanne a reçu de M. le ministre du commerce et de l'industrie quatre échantillons de tissus de coton fabriqués à Alep et en grande faveur dans l'Asie Mineure.

Elle les tient à la disposition de MM. les fabricants qui pourront les visiter au Palais de Justice, tous les jours, de 9 heures à midi.

104e Régiment territorial. — Société de tir. — Dimanche 1er septembre, clôture du concours de tir. A 7 h. pour les Enfants de la Loire; de 8 h. à midi et de 2 à 4 h. pour les autres tireurs. De 4 à 5 h. concours entre les ex-quo.

Les lauréats toucheront leurs prix, chez M. Perrier, tapissier, de 6 à 6 h. 1/2.

Les prix qui ne seront pas réclamés dans la quinzaine, resteront acquis à la société.

Tout sociétaire qui aura fait au moins 3 tirs pendant l'année pourra prendre part au concours à la cible C.

Continuation du concours au Ball Trap toute la journée. Banquet à 7 h.; hôtel des Postes; tenue militaire.

La grève de Cours. — Voici une lettre que nous avons reçue sur la grève de Cours : Cours le 26 août 1889

Monsieur le rédacteur du Réveil Roannais,

Veillez insérer les lignes suivantes dans votre prochain numéro :

La grève de Cours ne parait en aucune façon tourner à la conciliation, les fabricants ne tenant aucun compte de la situation qui est faite au pays par leurs mauvais vouloir, s'élevant au-dessus de tout, et de tous, s'enfermant dans la personification du mois ne voulant malgré tout faire, aucune concession d'amour propre.

Les ouvriers, eux de leur côté, savent que ce qu'ils demandent, doit leur être accordés. Ils sont forts du concours de tous les syndicats de la région, de leur concitoyens de Thizy et de la Fédération Lyonnaise et Nationale. Aussi bien que de toute la population de Cours qui a comprise ses intérêts et son devoir.

Nous pouvons répéter encore que la résistance se fera et se maintiendra aussi longtemps qu'il le faudra, car la lutte engagée est pour les ouvriers de Cours et de la région, une question de vie ou de mort.

Que MM. les fabricants réfléchissent, car nous autres ouvriers nous pouvons suivre l'industrie, si elle se dépayse, notre voyage ne coutant guère de transport, mais vous ne pouvez faire de même.

Hier une grande réunion publique a eu lieu à laquelle assistaient 6,000 personnes environ et qui pendant deux heures durant ont été tenues sous le charme des discours très applaudis, des citoyens Gabriel Fargeat, délégué de la Fédération Lyonnaise, Lachize et Duroussel, de Thizy. Disons en passant que des ordres sérieux avaient été donnés en raison de cette réunion et que toute la gendarmerie de Cours que nous ne pourrions évaluer était réunie à la caserne au grand complet, se tenant prête à couvrir de ses ailes des personnes qui n'ont jamais eu à se plaindre d'une impolitesse de notre part, Nous ignorons à qui incombe la responsabilité des faits entraînés par ce déploiement de la force armée que rien ne justifie. Mais nous engageons les contribuables de Cours à préparer leur bourse, il est certain que bientôt M. le percepteur les inviterait à payer la note.

Montant d'une collecte faite à la sortie de la réunion publique du 2 août à Cours

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Listes de souscriptions', 'Trois négociants de Roanne', 'De la liste de souscription n° 247 de Lyon', etc.

Montant d'une collecte faite à la sortie de la réunion publique du 2 août à Cours

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Du 1er envoi du syndicat de Tarare 2', 'Listes de souscriptions', 'Trois négociants de Roanne', etc.

Montant d'une collecte faite à la sortie de la réunion publique du 2 août à Cours

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Du 1er envoi du syndicat de Tarare 2', 'Listes de souscriptions', 'Trois négociants de Roanne', etc.

Total des recettes. 1.958 65

La chambre syndicale de Cours adresse à toutes les personnes dévouées ses sentiments de reconnaissance et ses plus sincères remerciements.

La Chambre syndicale de Cours.

Nous avons reçus la nouvelle lettre qui suit :

Cours le 30 août 1889

Monsieur le Rédacteur du Réveil

Cours est toujours dans la même situation Messieurs les fabricants n'admettent pas l'ingérence de la chambre syndicale dans une discussion du tarif.

Un bureau composé de la mandrille du pays! disent Messieurs les fabricants. Aucun membre du bureau n'a encore été taxé au niveau de certains de vos confrères. Les ouvriers savent qu'un accord fait entre patrons et ouvriers ne leur donne pas des garanties suffisantes.

Ils savent aussi que la chambre syndicale est largement appuyée par tous les com-

merçants de la place de Cours, et même des environs qui ont compris leurs devoirs et la nécessité obligatoire où les a réduits vos exigences égoïstes de demander de réclamer une augmentation de salaire.

Messieurs les commerçants étaient obligés d'accorder à leurs clients des crédits allant sans cesse en grossissant qu'ils ne pouvaient payer et qui se balançaient toujours à la fin de l'année, par profit et perte. Ils ont compris que si l'ouvrier gagne de quoi se suffire il bénéficieraient les premiers de cette nouvelle situation.

Les habitants de la campagne environnante, cultivateurs, propriétaires, fermiers, ont comme les commerçants épousé la défense des ouvriers. Leur intérêt est d'appuyer leurs revendications, car c'est aux ouvriers de Cours qu'ils vendent tous les produits de leurs fermes. Nous leurs adressons ici nos remerciements, car tous ils ont montré qu'ils étaient animés d'une solidarité à toute épreuve.

Il est pourtant dans le nombre un sieur Julien Fougerat, marchand, au bas de Cours propriétaire que nous devons signaler par la manière dont il a reçu les délégués de la chambre syndicale, cette manière de faire de sa part, annonce dans quel lieu il a vécu. Vos trente cinq mille francs sont donc déjà mangés, a-t-il dit à ceux-ci, que vous m'entendez déjà? Disons que ces délégués lui présentent une liste de souscription. Vous savez que vous voulez faire une grève et vous n'avez pu vous économiser quelques sous.

Non Monsieur Fougerat, les trente cinq mille francs ne sont pas encore mangés, il en reste encore plus qu'il n'en faut pour acheter votre propriété. Et quand ils seront mangés il nous restera encore d'autres ressources, car heureusement tous les propriétaires, vos voisins ont un cœur plus généreux que vous. En dehors de ceux-ci, nous recevons plus de secours que vous n'avez d'intelligence.

Vous pourrez apporter dorénavant à Cours les produits de vos récoltes et de votre basse-cour certain que les ouvriers ne les prendront pas d'assaut, d'ussiez vous les donner pour rien, il sauront avoir pour eux comme pour votre personne un mépris général et mérité.

La chambre syndicale de Cours a reçu ce jour la somme suivante :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Liste de souscription n° 264 10 80', 'Souscription du syndicat de Panissière', etc.

Total 671

La Chambre Syndicale de Cours.

Théâtre du Faubourg Malsant.

Aujourd'hui, 1er septembre, pour l'ouverture de la saison, aura lieu au théâtre du faubourg Malsant, un grand concert avec les gracieux concours de M. Berthelot.

PROGRAMME :

- 1° Fantaisie sur les Cloches de Corneville, (R. Planquette), pour piano et flûte, MM. Georges et Germain.
2° La Source, réverie, M. Augros.
3° Espoir et Vengeance, romance dramatique (Concone) M. Bertillot.
4° Ce que disent les feuilles, romance dramatique (d'Ahck) M. Bruyère.
5° La Vie, monologue, M. Emile.
6° Tyrol, mélodie avec flûte, M. Germain.

LES DEUX AVEUGLES

Opérette en un acte d'Offenbach. Patachon. MM. Augros. Giraffier. Dessertine

DEUXIÈME PARTIE

- 1° Les blés sont murs, (Jules Couplet), M. Bertillot.
2° Pourquoi ne plus chanter Mignon, romance, (Villehichot) M. Augros.
3° L'Anglais à Paris, chansonnette (Frieda) M. Perrotton.
4° Lilas et Bruyère, romance, (A. Queille) M. Bruyère.
5° Pour le Drapeau, monologue (F. Coppée) M. Bernicat.
6° Les deux Pocharis, duo comique, MM. Augros et Ronzier.

LA SEUR DE JOCRISSE

Vaudeville en 1 acte, par MM. Darner et Duvert. Duval. M. Georges. Jocrisse, domestique de Duval. M. Emile. — Duchanel. Édouard, Charlotte, sœur de Jocrisse. M. Eugénie. — Hérminie, fille de Duchanel. M. Emile Édouard.

Un trio. — P... Uret et un autre jeune homme, sont liés par une étroite amitié. Ils viennent encore de donner un bal exemple de confraternité; informés qu'une malle « était à voler » dans le grenier du sieur G... jardinier derrière la place Saint-Etienne, ils résolurent de se l'approprier.

Donc, le 24 août, à 10 heures du soir, méprisant les douceurs du sommeil se trouvèrent-ils réunis près de l'endroit où ils devaient « travailler ».

Tandis que P... et Uret montaient dans le grenier, au moyen d'une échelle, le troisième faisait le guet. Ils emportèrent la malle sur le quai du Canal, et là se partageant le butin qui consistait en 3 vêtements complets, une blouse, une chemise et un réveil-matin.

Après d'actives recherches, la police finit par découvrir que les voleurs n'étaient autres que P... Uret et X...

Les 2 premiers ont été arrêtés, le 3e est resté introuvable jusqu'à ce jour.

Tentative de vol. — Le 15 août dernier, une femme s'introduisit à 11 heures du soir dans le logement de Mme D... rue Mably, et se disposait à y commettre un vol, lorsqu'elle fut surprise par la maîtresse de céans : elle eut le temps néanmoins : mais grâce au signallement donné Mme D... cette femme a pu être reconnue et arrêtée avant-hier par les agents. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

Acte de Sauvagerie. — Deux jeunes gens de 20 et 21 ans, garçons jardiniers, chez Mme Barbier, 47, rue de la Livatte, se sont emparés du chien de leur maîtresse, l'ont roué de coups de bâton et ont essayé ensuite de le noyer dans une bousasse.

Trouvant sans doute que l'animal avait la vie trop dure, ils l'ont abandonné, et prenant un jeune chat ont eu le triste courage de lui arracher les pattes alors qu'il était encore vivant.

Espérons qu'une punition sévère sera infligée à ces 2 brutes.

La rixe de la Farge. — Une rixe qui a eu les motifs les plus futiles et des suites assez graves pour un malheureux jeune homme, a éclaté dimanche dernier 25 août, vers 2 heures du soir, alla Croix-de-la-Farge. Dans la rixe, ce jeune homme a été renversé par son adversaire, le sieur Lhotissier. Il est tombé si malheureusement qu'il s'est brisé l'épaule gauche.

M. le docteur Marula, mandé en toute hâte, lui a fait un premier pansement, après avoir déclaré que la clavicule était cassée.

Incendie. — Vendredi, à 2 heures du matin, les tambours battaient la générale dans les rues de la ville et annonçaient que le feu venait d'éclater dans la maison Brajard, située rue Nationale, près du café Rozier.

En effet, bientôt les personnes accourues purent apercevoir une vive clarté et beaucoup de fumée s'élever au-dessus de la dite maison.

Le feu s'était déclaré dans le grenier servant au dépôt à M. Ojardias, marchand fleuriste. Des marchandises de toute sorte embrasèrent ce grenier, si bien que les pertes sont relativement considérables et peuvent être évaluées à 20,000 francs environ, tant pour le propriétaire de l'immeuble, que pour M. Ojardias.

Tous deux sont assurés.

Arrestation. — Pitaval Joseph, âgé de 30 ans, journalier, demeurant rue de Roanne, à Saint-Etienne, a été arrêté par 2 agents, au moment où en état complet d'ivresse, il menaçait les passants avec un revolver chargé qu'il tenait à la main.

Accident. — Le 26 août, à 4 heures du soir, le sieur Franchon Georges, âgé de 74 ans, employé chez MM. Epinat et Gauthier, maîtres teinturiers, conduisait une voiture à laquelle était attelé un cheval. Arrivé sur la levée et près du chemin qui conduit à la Loire, ledit cheval se mit à ruer furieusement et atteignit Franchon d'un coup de pied. Le malheureux eut la jambe gauche brisée en plusieurs endroits. Il fut transporté à la pharmacie Rochard, puis de là à l'hospice.

Contraventions. — Des contraventions pour ivresse ont été dressées contre Barnet Jean-Marie et Dumas Victor, le premier demeurant au Goteau et le deuxième à Roanne.

— Contravention a été dressée contre le sieur C..., maître marinier, pour violences légères envers un de ses ouvriers.

Deux contraventions ont été dressées à des filles soumises pour infractions à l'arrêté municipal du 19 décembre 1871.

Les contredaniers d'Allumettes. — Christophe Labrosse et Paire sont des forcés contredaniers d'allumettes; mais non contents de les vendre et de les fabriquer, ils trouvent le moyen de les acheter... pour rien. Ils donneront rendez-vous aux époux Chassignol, de Charlieu, à Tord-Boyaux et pendant que l'un d'eux les amusait, les 2 autres s'emparaient d'un sac contenant 700 paquets d'allumettes.

Arrêtés la même nuit, nos trois contredaniers ont été traduits en correctionnelle et ont passé à l'audience du 27.

Labrosse a été condamné à un mois de prison, Christophe à 15 jours et Paire a été acquitté.

Les inventions de M. Rouchouse. — Les inventions de notre compatriote sont toujours l'objet d'une vive curiosité. Les visites

modéré, pourra donner aux élèves une nourriture saine et abondante. L'enseignement professionnel qui sera donné dans l'école s'étendra non-seulement aux travaux du bois et du fer mais encore à l'agriculture. Un grand jardin attenant à l'établissement servira aux expériences agricoles, notamment à celles se rattachant à la culture de la réglisse, au greffage, à la taille des arbres, etc.

LES GRANDS HOMMES DE LA RÉVOLUTION

JEAN-PAUL MARAT

Il est dans l'histoire certaines figures enveloppées comme à plaisir de mystère et d'ombre par les générations qui se succèdent. Le temps seul et la distance leur assignent leur véritable place et permettent de les voir sous leur vrai jour. Ainsi le mémoire de Louis XI, poursuivie pendant trois siècles par les malédictions de la noblesse, gagne sa cause en dernier ressort devant le tribunal des écrivains de la Révolution; ainsi la personnalité de Marat, honnie, conspuée, calomniée, vilipendée par toutes les réactions qui ont travaillé la France depuis 1793, se redresse de toute sa hauteur et emporte, sans le solliciter, un verdict d'acquiescement.

C'est que, tôt ou tard, pour les hommes qui ont vécu pour l'idée, qui ont combattu et sont morts pour elle, l'heure de la justice arrive. C'est que, plus la vérité se fraye difficilement un chemin à travers les groupes serrés des ennemis qui l'entourent et s'efforcent de lui barrer le passage, plus son triomphe est assuré et l'heure de son apothéose prochaine. C'est que, contre cette chose invincible, parce qu'elle est insaisissable, parce qu'elle envahit à leur insu les consciences mêmes qui refusent de la recevoir, toute ligue est vaine, toute lutte impossible. Voilà pourquoi le nom de Marat, qui servit si longtemps d'épouvantail entre les mains de la Contre-Révolution, peut être aujourd'hui, sans crainte d'effaroucher les timides, prononcé par nous avec respect.

Ce n'est point un hors-d'œuvre que parler de Marat l'anniversaire de l'époque où la royauté, dont il était l'ennemi né, fut abolie en France. Quel homme, nous le demandons, dans cette époque, si terriblement tourmentée, se montra plus infatigable dans ses prédictions écrites ou parlées contre la cour et l'aristocratie, dont les complots continuels mettaient chaque jour en danger la patrie et la République, Qui, plus que lui, donna des preuves répétées de cette puissance divinatrice, résultat curieux d'une formidable concentration intellectuelle? Que l'on ouvre le n° 314 de l'Ami du Peuple, huit mois avant la fuite à Varennes de la famille royale, et l'on y lira ces paroles prophétiques: « La fuite de la famille royale est concertée de nouveau; c'est toujours à Metz, et sous la protection de l'antirévolutionnaire Bouillé, que le monarque doit se mettre à la tête des ennemis de la liberté pour tenter une contre-révolution. »

Et si l'on interroge les mémoires de Bouillé l'on y trouve la confirmation de cette vision fatidique! Et quand La Fayette, cette orgueilleuse nullité servie par les événements, prétend comprimer une révolution dont le sens et la portée lui échappent; quand La Fayette, disons-nous, nommé au commandement d'une division de l'armée du Nord, dans un accès de folle présomption, médite de servir les projets de la Contre-Révolution en présence de l'ennemi qui débouche vers la Moselle, qui l'a deviné, qui a signalé, sans cesse et encore, dont l'attention, sans cesse en éveil, ne se laisse surprendre par rien ni par personne, Marat qui, jusqu'au dernier jour de sa vie brusquement tranchée par le couteau de Charlotte Corday, poursuivra de sa haine avec une indomptable énergie, les ennemis de la Révolution.

Nous n'ignorons pas que le nom de Marat est prononcé aujourd'hui encore avec une sorte d'horreur par une certaine classe de la société française. Nous connaissons le stupide racontar qui consiste à rappeler que chaque jour, en tête de son journal, Marat proclamait la nécessité de faire tomber en France deux cent mille têtes. Ce sont là de sottes inventions que les pères Loriguet de notre temps peuvent se plaire à consigner dans leurs fantaisistes élocubrations si proprement décorées par eux du nom d'histoire; mais fussent-elles vraies, nous avouons que notre sérénité n'en saurait être troublée.

Marat fut un violent; qui songe à le nier? C'est à notre sens, son plus grand titre aux yeux de la postérité. Au sortir du despotisme monarchique, sous le joug duquel marchait courbée, au lendemain du jour où le peuple avait brisé à coups de canon les portes de la Bastille, nous croyons qu'une politique d'opportunisme n'était guère de mise. Marat, doué par la nature d'une sensibilité fébrile, eut le grand mérite de s'y abandonner tout entier, sans restriction ni réserve; plus nous y réfléchissons, plus nous demeurons convaincus qu'il avait vu juste; en présence de l'ennemi qui menaçait nos frontières et vers lequel la royauté tendait ses mains supplantes, la royauté hésitation eût été un crime, et risquait de faire avorter la Révolution.

La Convention, qui comptait des hommes dans son sein, j'imagine, ne s'y trompa point; elle décréta qu'elle assisterait en corps aux funérailles de Marat, et Paris, alors comme aujourd'hui à grande ville en apprenant l'assassinat de l'Ami du peuple, fut plongé dans la consternation. Le 14 novembre 1793, la Convention,

comme un dernier hommage, décerna à Marat les honneurs du Panthéon. Qu'importe après cela, que le 8 ventôse an III, la réaction thermidorienne ait semé au vent les cendres de ce grand patriote; qu'importe que la jeunesse dorée du temps ait insulté à son buste avant de le précipiter dans nous ne savons quel égout de la rue Montmartre? Ce suprême outrage ne porte pas atteinte à cette illustre mémoire, et le nom de Marat à sa place marquée dans le Panthéon de nos gloires nationales.

Etude de M^e CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourrasières, 21.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e MATRAY et son collègue, notaires à Roanne, le six mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, vol. 962, n° 31.

La Ville de Roanne, représentée par M. Antony Auboyer, son maire, propriétaire rentier, demeurant à Roanne, a acquis: De 1^o Marie Portier, veuve de Jean Jutanay, propriétaire, demeurant à Renaison, lieu de la Pannetière; 2^o Jean Jutanay fils aîné, propriétaire-cultivateur, et de lui assistée et autorisée Jean-Marie Débatisse, son époux, demeurant ensemble à Renaison, tous agissant conjointement et solidairement, un tènement de terre vaine, bois taillis et broussailles, situé à Renaison, lieu de Chartrain, ayant la contenance d'un hectare trente-cinq ares environ et faisant partie des numéros 1052 et 1053 de la section B du plan cadastral de la dite commune.

La Ville de Roanne voulant purger les hypothèques légales dont cette parcelle de terrain peut être grevée, a fait déposer au greffe du Tribunal civil de Roanne, de conformé à l'article 2194 du Code civil, à la date du dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-neuf, une copie collationnée et enregistrée du dit acte de vente.

Le certificat constatant ce dépôt et affiche, portant la même date, délivré par M. le greffier du dit Tribunal a été signifié par exploit de l'huissier FOREST, de Roanne, en date du trente août mil huit cent quatre-vingt-neuf, en ce qui concerne le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de la Ville, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour causes d'hypothèques légales n'étant pas connus de la Ville, celle-ci ferait faire la présente insertion dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis au Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence tous les ayants droits à hypothèques légales sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente insertion, à peine de déchéance.

Les précédents propriétaires de cette parcelle, outre le vendeur, sont M. Claude Marie Clair, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Renaison, lieu du Chambon et pour la validité à ce dernier. Avec déclaration aux susnommés que la présente signification leur a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de la Ville, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour causes d'hypothèques légales n'étant pas connus de la Ville, celle-ci ferait faire la présente insertion dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis au Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence tous les ayants droits à hypothèques légales sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente insertion, à peine de déchéance.

Les précédents propriétaires de cette parcelle sont: outre les vendeurs susnommés, M. Jean Jutanay père qui leur a légué aux termes d'un testament reçu de M^e GONON, notaire à Renaison, sous sa date enregistrée.

Pour extrait: CORNELOUP, avoué.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e MATRAY et son collègue, notaires à Roanne, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, vol. 962, numéro 30.

La Ville de Roanne, représentée par M. Antony Auboyer, son maire, propriétaire-rentier, demeurant à Roanne, a acquis: De M. Jean-Claude Clair, propriétaire-cultivateur, demeurant à Renaison, lieu du Chambon, moyennant le prix de quatre mille huit cent sept francs, soixante centimes, une parcelle de pré située à Renaison, d'une contenance de trente-quatre centiares environ, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 1137 de la section B.

La Ville de Roanne voulant purger les hypothèques légales dont cette parcelle de pré peut être grevée, a fait déposer au greffe du Tribunal civil de Roanne, de conformé à l'article 2194 du Code civil, à la date du dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-neuf, une copie collationnée et enregistrée du dit acte de vente.

Le certificat constatant ce dépôt et affiche, portant la même date, délivré par M. le greffier du dit Tribunal a été signifié par exploit de l'huissier FOREST, de Roanne, en date du trente août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, à: 1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Roanne; 2^o Dame Marie Poyet, épouse de M. Jean-Claude Clair, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Renaison, lieu du Chambon et pour la validité à ce dernier.

Avec déclaration aux susnommés que la présente signification leur a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de la Ville, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour causes d'hypothèques légales n'étant pas connus de la Ville, celle-ci ferait faire la présente insertion dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis au Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence tous les ayants droits à hypothèques légales sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente insertion, à peine de déchéance.

Les précédents propriétaires de cette parcelle, outre le vendeur, sont M. Claude Marie Clair, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Renaison, lieu du Chambon et pour la validité à ce dernier. Avec déclaration aux susnommés que la présente signification leur a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de la Ville, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour causes d'hypothèques légales n'étant pas connus de la Ville, celle-ci ferait faire la présente insertion dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis au Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence tous les ayants droits à hypothèques légales sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente insertion, à peine de déchéance.

Les précédents propriétaires de cette parcelle sont: outre les vendeurs susnommés, M. Jean Jutanay père qui leur a légué aux termes d'un testament reçu de M^e GONON, notaire à Renaison, sous sa date enregistrée.

Pour extrait: CORNELOUP, avoué.

VILLE DE ROANNE ENQUÊTE

Sur le projet de déclaration d'utilité publique du prolongement de la rue Carnot et d'acquisitions de terrains.

Le MAIRE de la Ville de Roanne, Donne avis qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 9 août 1889, une enquête est ouverte sur le projet de déclaration d'utilité publique du prolongement de la rue Carnot et d'acquisitions de terrains.

Les pièces de l'affaire resteront déposées pendant quinze jours, du lundi 2 au lundi 16 septembre inclusivement, à la Mairie, bureau du Secrétariat, pour être communiquées à tout intéressé.

A l'expiration de ce délai, M. GERBAY Paul, Maire de St-Nizier-sous-Charlieu, nommé Commissaire-Enquêteur à cet effet, recevra à la Mairie de Roanne, les 17, 18 et 19 septembre, de 2 à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Le Maire, ANTONY AUBOYER.

MAIRIE DE ROANNE AVIS

Le Maire de la ville de Roanne, porte à la connaissance des contribuables, qu'aux termes du dernier paragraphe de l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889, portant fixation du budget de l'exercice 1890, les père et mère de sept enfants vivants ne doivent pas être inscrits au rôle de la contribution personnelle-mobilière.

En conséquence, il invite ceux qui se trouvent dans cette situation à en faire la déclaration à la Mairie, Bureau militaire et des Contributions.

Le Maire, ANTONY AUBOYER.

VILLE DE ROANNE ENQUÊTE

Sur le projet de Déclaration d'utilité de l'élargissement de la rue Rabelais.

Le MAIRE de la Ville de Roanne, Donne avis qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 14 août 1889, une enquête est ouverte sur le projet de déclaration d'utilité publique de l'élargissement de la rue Rabelais.

Les pièces de l'affaire resteront déposées pendant quinze jours, du lundi 2 au lundi 16 septembre inclusivement, à la Mairie, bureau du Secrétariat, pour être communiquées à tout intéressé.

A l'expiration de ce délai, M. GERBAY Paul, Maire de St-Nizier-sous-Charlieu, nommé Commissaire-Enquêteur à cet effet, recevra à la Mairie de Roanne, les 17, 18 et 19 septembre, de 2 à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Le Maire, ANTONY AUBOYER.

MAIRIE DE ROANNE AVIS

Le Maire de la ville de Roanne a l'honneur d'informer MM. les ébénistes, miroitiers, tapissiers, que le mardi 3 septembre prochain, à 3 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, il sera passé un marché de gré à gré pour la fourniture du mobilier des appartements du Préfet et de l'Economé du Lycée de garçons.

La dépense qui s'élève à 12,000 francs est divisée en 3 lots comprenant environ: 1^o Meubles, literie et tapisserie... 10,400 fr. 2^o Miroiterie... 1,000 3^o Garniture de cheminée... 1,000 Des types des objets à fournir seront exposés à partir de samedi 31 courant, à midi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, où tous intéressés pourront les examiner, afin de baser leurs soumissions.

Ce marché sera passé avec le fournisseur qui aura fait les prix les plus avantageux.

Du 25. — Amblard Jean-François, fils d'Alphonse-Léon, employé de commerce, et de Contoux Françoise. Un enfant naturel. Du 27. — Fougères Antoinette-Louise, fille de Pierre, chauffeur-mécanicien, et de Marchand Françoise. Dumas Françoise, fils de Jean-François, tisseur, et de Vincent Marguerite, éplucheuse. Du 28. — Gouttebaron Louis-Eugène, fils de Jean, tisseur, et de Souchon Marie, piqueuse de lisses. Charton André, fils de Paul, et de Imbault Marie, marinière. Du 29. — Dumouvier Marie-Louise, fille de Jean Cochet et de Sautet Antoinette, couturière. Chailloux Michel, fils de Philibert-Théophile, employé de commerce, et de Jonard Marie.

Décès 20 Du 25. — Cartelier Jacque, rentier, 81 ans, veuf de Tanny Claudine. Jacob Clément, 78 ans, rentier, veuf de Poirier Joséphine. Lièvre Julie, 56 ans, rentière, épouse de Chevalier Louis, rentier. Lagoutte Jeanne-Philomène, 52 ans, épouse de Marvalin Jean-Marie, épicière. Moullet André-Pierre, un mois. Du 26. — Ojardias Antoine, 73 ans, rentier, veuf de Ojardias Claire. Girard Simon-Cyrille, 3 ans. Guillon Jean-Claude, 69 ans, propriétaire-cultivateur, époux de Guillon Philiberte. Lraprais Colette, 46 ans, tisseuse, célibataire. Thevenin François, 39 ans, ancien voyageur de commerce, époux de Colin Catherine. Du 27. — Vermorel Claude-Marie, 70 ans, veuve de Guillet Marie-Marie. Jaquet Benoît, 3 mois. Du 28. — Pallabo Jeanne-Marie, 69 ans, blanchisseuse, veuve de Palluet Jean-Guillaume Félix, 58 ans, tisseur, époux de Perrier Marie. Un enfant présenté sans vie, né de Girard André, teinturier, et de Gay Jeanne, tisseuse. Du 29. — Sautet Françoise-Louise, 3 ans. Charton André, 27 ans. Du 30. — Aigoin Auguste 65 ans, rentier, époux de Rocheaux Antoinette. Chassin André, 63 ans, jardinier, époux de Lacôte Jeanne. Sotton Marguerite, 13 ans.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Homologation Concordat LARBAUD. Par jugement du 29 août courant, le Tribunal de commerce de Roanne, a homologué le concordat intervenu entre le sieur Larbaud Henri, chapelier, rue Ste-Élisabeth, à Roanne, et ses créanciers, le 15 mai dernier, moyennant l'abandon de son actif.

Roanne, le 31 août 1889. Le Greffier, GONINDARD.

TRIBUNAL DE TRAVAIL

Jeune homme, ayant été garde moulin, demande une place quelconque soit dans un moulin soit ailleurs comme garçon de peine. S'adresser au bureau du journal. — Un teneur de livres demandé à faire de petites comptabilités en ville. S'adresser au bureau du journal. — Les demandés et offres d'emplois sont reçues et insérées gratuitement au Réveil Roannais. — Un ancien clerc de notaire pouvant diriger une étude désirent une place de préférence dans une étude de compagnie. — Peu exigeant. S'adresser au bureau du journal. — Un jeune homme de 19 ans, demande un emploi quelconque. Sait lire et calculer. S'adresser au bureau du journal. — Jeune homme, 47 ans, sachant lire et écrire, demande place quelconque dans magasin ou autre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

VARIÉTÉ

Pas plus loin que le bout de la galerie Rapp, je suis tombé en arrêt sur trois sculptures signées du nom d'un artiste finlandais: Valgren. Tout d'abord, une tête de Christ en relief; un petit morceau grand comme les deux mains, mais si puissant, si doux, si expressif, que ça étai le coup de foudre. Je suis resté là longtemps à essayer de pénétrer le secret de cette vision extraordinaire, de ce sourire à fleur de dents, de cette expression mystique, perçant à travers des yeux mi-clos, de cette divine émotion riante douloureusement sur une extatique figure d'aubergiste finlandais.

Puis deux statues de femme: l'une gaie, gracieuse et fluette, expliquant, par un geste enarrant d'ingénue curiosité, la devise empruntée aux légendes du nord: « La jeune fille se promène dans la forêt lorsque soudain la voix de l'oiseau enchanter l'attire et la captive. » Ah! le joli geste interrogateur, le petit doigt au coin de la bouche, et le joli sourire roulant dans les yeux! Et la troisième enfin, avec ces paroles d'une légende: « Aino, fuyant l'amour du vieux Vainemoinen, regarda, au bord de la mer, les ondes où dans un instant elle va se jeter et périt. » Elle est là, elle va se jeter et périt. Elle est là, la pauvre, assise sur le front, fascinée, hypnotisée par la vague qui l'attire. Comme elle est touchante, si jeune, si déjà et si regrettée, dans la fleur de sa jeunesse, dans la fleur de sa vie!

Je suis resté là longtemps à essayer de pénétrer le secret de cette vision extraordinaire, de ce sourire à fleur de dents, de cette expression mystique, perçant à travers des yeux mi-clos, de cette divine émotion riante douloureusement sur une extatique figure d'aubergiste finlandais.

Je suis resté là longtemps à essayer de pénétrer le secret de cette vision extraordinaire, de ce sourire à fleur de dents, de cette expression mystique, perçant à travers des yeux mi-clos, de cette divine émotion riante douloureusement sur une extatique figure d'aubergiste finlandais.

Je suis resté là longtemps à essayer de pénétrer le secret de cette vision extraordinaire, de ce sourire à fleur de dents, de cette expression mystique, perçant à travers des yeux mi-clos, de cette divine émotion riante douloureusement sur une extatique figure d'aubergiste finlandais.

ÉTAT-CIVIL DE CHARLIEU

Mariages 1 Du 26 août. — Maynard Joanny, confiseur, et Thorat Justine. Naissances 2 Du 23 Août. — Fongy Pierre-Eugène, fils de Jean-Marie, hôtelier, et de Ballard Anne. Du 25. — Bataud Mélanie, fille de Joanny, boulanger, et de Labouré Anne. Décès 2 Du 26. — Liatard Henry, 1 mois.

CORDELLE

On sait que l'inauguration du pont de Presle devait avoir lieu aujourd'hui. Cette fête a été renvoyée au 8 septembre. Ce qu'on ne sait pas, c'est que M. Poussot, maire, voulait faire bénir ce pont! Cela a été formellement proposé. M. Péronnet, conseiller général, ne l'ignore pas! M. le Maire n'acceptera pas tout le monde à cette réunion. Le commun des mortels est purement et simplement évincé.

Par contre il a invité plusieurs de ses meilleurs amis qui n'ont aucun droit pour assister à cette fête prochaine. Trois ou quatre grosses têtes de l'endroit, parmi lesquelles se trouve M. l'abbé Poussot, sont en effet tout spécialement priées d'apporter le concours de leurs personnes à ce banquet dont les frais seront payés par tous les contribuables.

M. le Maire est un réactionnaire. Il veut évidemment avoir à ses côtés des amis réactionnaires. Rien d'étonnant à cela. Seulement les réactionnaires sauront à quoi s'en tenir. Le pont de Presle était utile et indispensable. Cette construction n'aurait pas cette utilité que Cordelle n'aurait pas cette utilité. Mais en dehors de la fête d'inauguration qui s'approche ils n'ont aucun motif plus la grande cause républicaine. Aussi s'imposent-ils le devoir de rappeler à M. le Maire sa singulière politique qui est bien loin d'être impartiale et républicaine.

Un de nos correspondants ajoute même les mots qui suivent, après nous avoir exposé ce qui précède: « Allons, M. le Maire, vous qui n'avez voulu recevoir à votre banquet aucun citoyen ouvrier, vous n'avez plus que du dédain pour la classe ouvrière, vous ne vous rappelez plus que c'est elle qui malheureusement vous a nommé maire, vous ne vous souvenez plus du jour où vous avez fait passer une pétition en faveur de votre fils à toutes portes? Ce jour-là la main de l'ouvrier était bien aussi bonne que celle du gros bourgeois; elle était même meilleure puisque c'est elle qui vous nourrit. »

« Tous nos concitoyens n'ont pas encore vu assez clair. Tout cela servira à leur ouvrir peu à peu les yeux. Et le jour des élections l'on se trouvera, M. le Maire! »

Il était écrit que ce pont est un véritable pont électoral! M. Audiffert compte un peu sur l'effet de la fête d'inauguration qui aura lieu dans huit jours, pour « passer » aux élections du 22.

On peut se tromper! Nous souhaitons au pont qui n'est pas encore terminé, d'être plus solide que la candidature de l'ancien conseiller général de Roanne.

SAINT-ANDRÉ-D'APCHON

Une grande réunion publique et contradictoire sera donnée aujourd'hui, 1^{er} septembre, à 4 heures du soir, salle du café Désormières. M. Auboyer, maire de Roanne, et MM. Augé et Gouttebaron conseillers municipaux, assisteront à cette réunion.

L'ESPRIT DES AUTRES

Au restaurant: Le client grincheux au garçon: — Il n'est pas fameux, votre melon. Le garçon: — Dame! monsieur, je ne suis pas dedans. Le client de plus en plus grincheux: — Ça prouve que vous n'êtes pas à votre place! Vous parlez de femmes courageuses, je puis me vanter qu'il n'y en a en guerre de plus courageuses que la mienne! — Vraiment!

MUSIQUE - PIANOS - INSTRUMENTS

SAMUEL AURAND

Luthier. - Facteur d'Instruments

ROANNE (LOIRE)

MUSIQUE

ASSORTIMENT TRÈS COMPLET DE TOUTE LA MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE CONSTATTEMENT ALIMENTÉE

DES PUBLICATIONS NOUVELLES DÈS LEUR APPARITION

Les Conditions de vente sont les mêmes que chez les Éditeurs

GRAND CHOIX DE MUSIQUE RELIGIEUSE

MESSE, CANTIQUES, MOTETS, CHŒURS POUR ORPHEONS

Fournitures pour Musique Militaire

Sur la demande de plusieurs Commerçants de notre ville, nous avons joint, outre le nickelage de nos instruments de musique, celui de toutes espèces de métaux ainsi que la dorure et l'argenture.

Le Nickelage, par voie galvanique, a pris dans ces dernières années une importance considérable.

Il a non seulement pour but d'empêcher l'oxydation mais encore de préserver les métaux mous de l'usure mécanique.

GRAND ABBONNEMENT MUSICAL 30 FR. PAR AN

Donnant droit à la lecture de toute Musique française et étrangère

PARTITIONS D'OPÉRAS & D'OPÉRETTES

INSTRUMENTS

DÉPÔTS DES PIANOS DE LA MAISON

AURAND-WIRTH DE LYON

Seul Représentant pour le département, des Pianos ERARD de Paris

Grand choix de pianos PLEYEL neufs et d'occasions

ORGUES - HARMONIUM des premières manufactures de France.

Représentant unique pour la région des instruments de cuivre de la Maison COUTURIER-PÉLISSON, de Lyon.

ACCORDEONS FRANÇAIS ET ALLEMANDS 10 NOTES, 2 REGISTRES, DEPUIS 8 FRANCS.

Location de toutes sortes d'Instruments Cuivre et Bois, depuis 1 fr. 50 par mois.

Atelier spécial pour la Réparation de toutes sortes d'Instruments.

Le nickelage en effet, est dur et tenace susceptible d'un beau poli, non altérable à l'air, aussi, nous lâcherons d'engager toutes les personnes faisant un usage constant d'instruments en fer, fonte, acier, par un aperçu de quelques-uns de nos prix défiant toute concurrence.

Clef à gorge 0 30 c. polie | Mors de Bride avec gourmette 6,00 poli
Clef grand modèle. 0 40 c. — | Chaîne de montre ordinaire. 0 30 c.

ON DEMANDE DES VENDEURS

POUR

E REVEIL ROANNAIS FORTE REMISE

S'ADRESSER AUX BUREAUX DU JOURNAL

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE A L'AMIABLE

UNE MAISON Avec Fonds de Restaurant

9, Sise Rue des Écoles, 9.

POUR RENSEIGNEMENTS

S'ADRESSER AU LIEU DIT.

AVIS

L'Abeille, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie vient de rétablir son agence de Roanne qui avait été pendant quelque temps supprimée.

Agent général, M. Samuel GALLANT, rue du Phénix, 13, à Roanne.

On demande de bons sous-agents et courtiers.

LIBRAIRIE INTERNATIONALE ACHILLE LE ROY

PARIS - 37, Rue Gracieuse, 37 - PARIS

PETIT CATALOGUE

Allemane, Le Chant des Transportés, 50

centimes; Blanqui, Critique Sociale, 7 fr. 85. Elisé Reclus, L'Avenir de nos Enfants, 15 c.; Fraux, Un Malfaiteur Public (Jules Ferry); 1 fr. 50; Le Roy, Les Réformes Sociales urgentes, Le Chant des Proletaires, Le Droit au Bonheur; Félix Pyat, Les Cahiers du Peuple, Souëtre, La Marianne; J. Delmorès, Réflexions philosophiques.

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.



POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN COIFFEUR

71 rue Ste-Élisabeth, 71. ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

LA CONFESSION D'UN CONFESSEUR Publié après le Suicide de son Auteur Par Gustave ETHBER

MAISON de la BELLE JARDINIÈRE PLACE D'ARMES. VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS & SUR MESURE. GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ POUR VÊTEMENTS SUR MESURE. Immense Choix de Vêtements de Travail à BON MARCHÉ.

Cimetière du Coteau M. DESBAT ENTREPRENEUR DES POMPES FUNÈBRES 115, ROUTE DE PARIS, 115. Couronnes mortuaires, perles, métal, immortelles fleurs. Construction de caveaux, monuments, entourage, etc.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON D'HABITATION Sise à Roanne, rue de la Loire. Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e Matray, notaire.

MERCURIALE DE ROANNE Table with columns for grain types (Froment, Seigle, Orge, Avoine, Foin, Son) and prices per unit.

AVIS aux COMMERÇANTS A partir d'aujourd'hui, notre tirage est exceptionnellement fort augmenté. Notre journal sera répandu en grande quantité dans toutes les communes de l'arrondissement de Roanne.

A VENDRE POUR CAUSE DE SANTÉ UN FONDS DE MARÉCHAL situé dans une commune de la Côte. Très bien placé et très bien outillé. Bonnes conditions.

LA LINGERIE PARISIENNE Vend le Meilleur Marché de toute la Région. SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES EN VUE DE PROCHAINS AGRANDISSEMENTS. GRAND RABAIS SUR TOUS LES ARTICLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN MAGASIN.

FIN DE SAISON Maison DOZANCE-JOURDIER, Rue Ste-Élisabeth. RABAIS CONSIDÉRABLE Sur toutes les marchandises consistant en: Draperies pour Hommes et Enfants, Lainages, Costumes haute nouveauté, brodé et autres, Soieries, Ameublements, Confections, Jerseys, Jupons matinées, etc.

Aurifications Villégiature. - A Louer JOLIE CAMPAGNE à POUILLY-SOUS-CHARLIEU Maison confortable avec serre et calorifère, Meublée ou non Meublée.

EAUX MINÉRALES FRANÇAISES et ÉTRANGÈRES Mme veuve F. TACHON, propriétaire des Sources de Renaison, à l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 1^{er} mai, elle est en mesure de lui livrer toutes les Eaux médicinales et de table.